

ET SI LA PRÉVENTION ÉTAIT L'AFFAIRE DE TOUS ?

PST
Prévention Santé & Travail

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT 3

4 ORGANISATION DU SERVICE

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PLURIDISCIPLINAIRE 6

8 RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

SYNTHÈSE DES ADHÉRENTS & ÉLÉMENTS FINANCIERS 10

12 2022, QUEL FILS CONDUCTEURS MAJEURS ?

ANNEXES 14

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,
Chers Adhérents,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire le 19 octobre 2022 pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice, certifiés par notre Commissaire aux comptes.

Initiée en 2018 par la commande du rapport supervisé par la députée Charlotte Lecocq, l'évolution récente de la réglementation est venue clore une longue séquence visant à réformer l'action des Services de santé au travail interentreprises et permettre leur pleine adaptation aux mutations du travail.
Fait marquant de la période, la loi du 2 août 2021 visant à « renforcer la prévention en santé au travail », dont l'application s'échelonnera jusqu'en 2024, consiste en une transposition législative de l'Accord National Interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux en décembre 2020.

Un nouveau chapitre s'ouvre donc pour PST. Même si nous sommes toujours en attente de nombreux décrets d'application, nous nous attelons à la mise en œuvre des principales transformations induites par la loi : transformation en Service *de prévention* et de santé au travail interentreprises et développement d'offres inédites à destination de nouveaux publics, complétés par une refonte de la gouvernance. C'est d'ailleurs ce point précis, impliquant le renouvellement de nos instances, la mise à jour des statuts et du règlement intérieur, qui nous a amenés à organiser cette Assemblée générale ordinaire dans un délai inhabituel suivant la clôture des comptes.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, du plein investissement de nos équipes pour continuer à œuvrer à vos côtés.

Monsieur Denis TARDIVEAU
Président employeur
du Conseil d'administration

EXAMEN DE L'ACTIVITÉ

ORGANISATION DU SERVICE

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION MÉTIER « AMEXIST »

A l'issue d'un audit de deux jours, PST a obtenu le renouvellement de sa certification, délivrée par l'AFNOR et le réseau Présanse. Cette labellisation s'inscrit dans la poursuite de la démarche de progrès en santé au travail engagée en 2006, ayant abouti en 2016 à la certification initiale, après deux grands jalons intermédiaires. Structurée autour de 21 items, la grille d'audit couvre l'ensemble des champs d'activité d'un Service de santé au travail, tant dans son organisation médicale, que technique et organisationnelle. Elle atteste de son bon fonctionnement et de sa capacité à satisfaire les exigences nouvelles en santé au travail, gage de la qualité du service délivré aux adhérents et à leurs salariés.

L'attestation de labellisation... un joli cadeau déposé au pied du sapin ;-)



18 SPSTI sur 225 certifiés en France

OBTENIR SON NOUVEL AGRÉMENT POUR CINQ ANS : DÉFI RELEVÉ !

La loi du 2 août 2021 visant à « renforcer la prévention en santé au travail », entrant en vigueur début 2022, réaffirme le principe de fonctionnement des futurs « Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises » via un agrément délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) couplé à une certification métier. Le renouvellement de l'agrément de PST constitue un jalon essentiel dans la dynamique de transformation en cours.

Elément clé du fonctionnement actuel des Services de santé au travail, l'agrément vise à valider l'organisation et les moyens mis en œuvre pour la réussite des missions confiées, au regard des caractéristiques du territoire et des populations suivies. Après avis des instances et professionnels concernés, la demande d'agrément est instruite par le Médecin Inspecteur Régional du Travail puis validée par la DREETS.

Ainsi, le 11 juillet 2021, la DREETS Normandie a délivré à PST son agrément pour la période 2021-2026. Cette décision est venue récompenser l'investissement des équipes et de la Direction dans la réussite des missions confiées.

Consultez notre agrément 2021-2026



Découvrez notre charte d'engagements responsables !

PARUTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RESPONSABLES

Partagée mi-2021, ce document socle vise à assurer la cohérence et la pertinence des initiatives actuelles et futures à PST. Elle porte notamment sur la qualité de service, les ressources humaines, l'environnement, l'interaction et le dialogue avec les parties prenantes, la communication, le progrès et l'innovation.

NOS ÉQUIPES FACE À LA COVID-19
VACCINATION, PROTOCOLES SANITAIRES, AIDE AU TÉLÉTRAVAIL, SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE...

Toute l'année 2021 durant, nos équipes se sont mobilisées aux côtés des entreprises adhérentes et de leurs salariés, au gré des vagues épidémiques.

Prodiguer des conseils, informer sur l'aménagement des postes de travail, guider dans la gestion des flux et l'application des protocoles, s'investir dans les différentes campagnes de vaccination, assurer le relai des guides pratiques réalisés par les pouvoirs publics... la crise sanitaire a révélé, s'il était nécessaire, la capacité de nos professionnels à répondre présents, en toute proximité.

Une enquête flash de l'institut Harris Interactive avait d'ailleurs mis en évidence que 75% des adhérents ayant répondu s'exprimaient très satisfaits ou plutôt satisfaits de l'accompagnement proposé par PST pendant l'épidémie de covid-19 et la reprise des activités.

4 000 DOSES

C'est presque le nombre d'injections de vaccin réalisées à PST en 2021 à Caen, Lisieux et Falaise.

Dont la participation à une opération pilote nationale avec 10 Services français.

99,80%

de taux de satisfaction lors de la campagne expérimentale de vaccination avec Moderna.

UNE ANNÉE À PANSER LES MAUX DE LA COVID-19

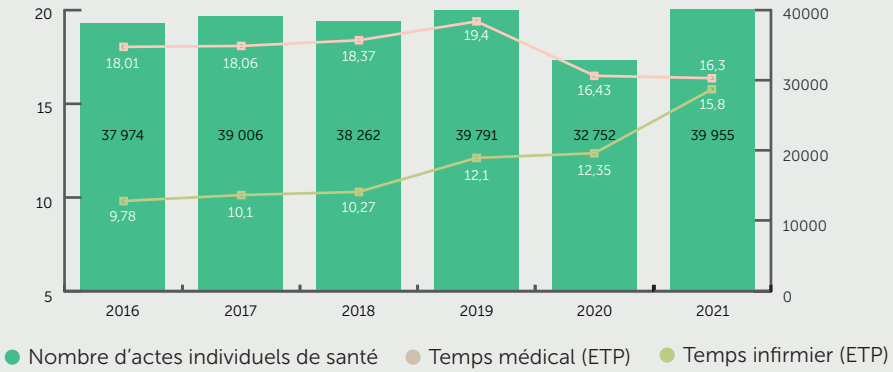
Indéniablement, l'année 2021 a également porté les stigmates de la crise sanitaire, impactant les équipes, tant de manière organisationnelle qu'opérationnelle.

La reprise des activités et le retour au travail des salariés a généré un rebond d'activité qui se caractérise par un retour à une volumétrie normale en matière d'actes individuels de santé. Pour autant, la dégradation de situations professionnelles ou personnelles d'un certain nombre de salariés a occasionné la multiplication des prises en charges complexes, notamment liées au maintien en emploi et majoritairement assurées par les médecins du travail, en lien avec notre équipe de spécialistes du suivi individuel spécifique.

Les actions en milieu de travail, elles aussi, sont revenues à un niveau plus habituel, tant en volume qu'en nature. Preuve, s'il en fallait, que le « vivre avec » s'est installé, sans pour autant estomper les nombreux chamboulements induits par les confinements, la généralisation du travail à distance et la profonde mutation de certains modes organisationnels.

La dynamique active du Service en matière de recrutement, d'évolution organisationnelle, de changement de logiciel métier… couplée à l'évolution de la réglementation offre toutefois des perspectives engageantes.

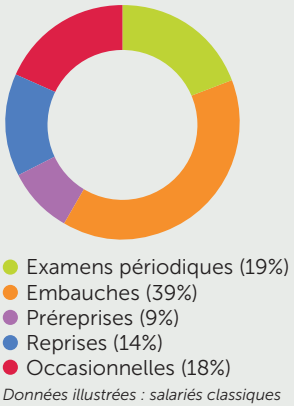
DES RESSOURCES MÉDICALES ET DES ACTES DE SANTÉ EN CONSOLIDATION



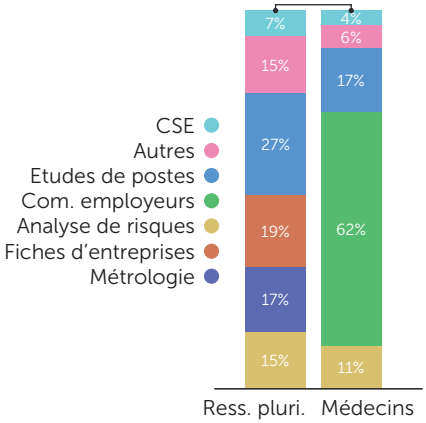
Les efforts continus en matière de consolidation de temps médical portent leurs fruits, malgré la baisse démographique de médecins du travail au niveau national et une pyramide des âges qui reste défavorable. Face à cela, l'augmentation de la ressource infirmière se poursuit, au bénéfice de l'activité clinique et du recentrage des médecins du travail sur des prises en charge complexes. Après consolidation en 2021, le temps médical s'annonce d'ailleurs en augmentation pour l'année 2022.

39 955 ACTES INDIVIDUELS DE SANTÉ

L'activité a connu un net rebond en 2021, après une année 2020 à 32 752 actes, alors fortement impactée par les confinements, les fermetures d'entreprises et une réaffectation du temps médical, notamment en faveur de l'action en milieu de travail et l'accompagnement covid-19.



Données illustrées : salariés classiques

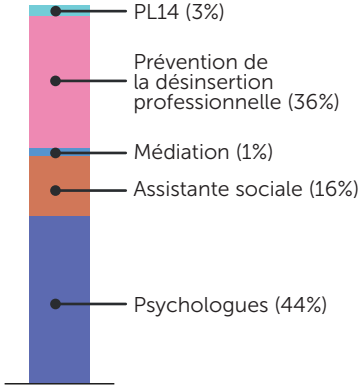


4 332 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

1 888 actions en milieu de travail ont été réalisées par les médecins, auxquelles s'ajoutent les 2 444 réalisées par les ressources pluridisciplinaires.

2 395 SUIVIS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES

L'équipe des spécialistes du suivi individuel spécifique seconde les médecins du travail dans l'action de maintien en emploi des salariés et leur accompagnement lors de situations individuelles ou interpersonnelles délicates.



589 PARTICIPANTS AUX SENSIBILISATIONS

L'organisation de nombreux webinaires et la promotion de contenus de prévention digitalisés sont venus répondre au recours massif au télétravail et aux contraintes sanitaires qui ont réduit les possibilités d'organisation de sessions en présentiel interentreprises.

FOCUS UNE ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION

GÉNÈSE D'UN PROJET DE RÉFORME INITIÉ EN 2018

Dès 2018, le gouvernement lançait la commande d'un rapport portant sur l'évaluation de la performance de notre système de prévention des risques professionnels et sur les leviers, notamment organisationnels, permettant d'améliorer cette performance.

Plaçant les conclusions entre les mains des partenaires sociaux, une phase de négociations s'est alors ouverte… se concluant de manière infructueuse.
Une seconde concertation trouvera, cette fois-ci, une issue positive, permettant la signature d'un Accord National Interprofessionnel (ANI) le 10 décembre 2020, suivi du dépôt d'une proposition de loi reprenant les dispositions negociées.

Après une phase de travail législatif puis d'examen, la loi est adoptée en juillet, pour une promulgation le 2 août 2021.

LOI DU 2 AOÛT 2021
RENFORCER LE CADRE D'ACTION DES SERVICES

Cette nouvelle loi vise à renforcer la prévention au sein des entreprises et à décloisonner la santé publique et la santé au travail.

Les missions des services de santé au travail (SST), qui deviennent des « services de *prévention* et de santé au travail interentreprises » (SPSTI), sont étendues. Ces derniers devront offrir un socle commun de services et feront l'objet d'une procédure de certification et d'agrément différente de l'actuelle. Les règles de tarification sont également revues, avec notamment un encadrement de la cotisation liée à l'offre socle.

La loi réorganise la gouvernance de la santé au travail, en adaptant l'organisation des SPSTI et en renforçant le pilotage national. Ainsi, d'ici fin mars 2022, l'ensemble des Services aura dû procéder à ses modifications statutaires et solliciter les organisations patronales et syndicales en vue de (re)désigner l'ensemble des membres de son Conseil d'Administration et de sa Commission de Contrôle.

S'agissant du pilotage, un Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST), aux compétences étendues, est institué au sein du Conseil d'orientation des conditions de travail, avec pour mission de travailler sur les éléments clés de la réforme restant à préciser. Ceux-ci seront ensuite adoptés par décret.

UN ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

L'offre des SPSTI est progressivement élargie avec une offre socle commune destinée à tous les adhérents, au bénéfice de leurs salariés et de leurs dirigeants, répondant à leurs obligations réglementaires ; une offre complémentaire de service, pour la réalisation de prestations non couvertes par l'offre socle ; une offre spécifique, s'adressant de manière particulière aux

travailleurs indépendants désireux de s'affilier à un SPSTI. Une offre dédiée aux particuliers employeurs viendra compléter l'offre de service.

DEUX ÉVOLUTIONS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Le contenu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) se trouve renforcé. Une conservation des versions successives du document devra se faire pour assurer la traçabilité collective des expositions. Pour garantir cette conservation, un portail numérique géré par les organisations d'employeurs verra le jour.

La création du passeport de prévention, prévu par l'ANI, est actée. Toutes les formations suivies par le travailleur sur la santé et la sécurité devront figurer dans ce passeport. Les demandeurs d'emploi auront également la possibilité d'ouvrir ce passeport.

LE MAINTIEN EN EMPLOI : UNE PRIORITÉ MAJEURE

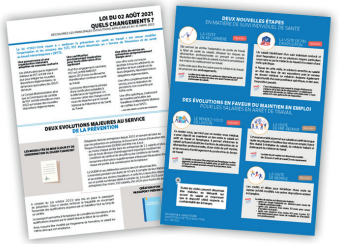
Afin d'assurer un meilleur accompagnement de certains publics vulnérables et lutter contre la désinsertion professionnelle, les SPSTI devront déployer (s'ils n'en sont pas déjà dotés) une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle.

A cela s'ajoutent de nouvelles étapes en matière de suivi individuel, permettant un accompagnement précoce en matière de maintien en emploi. Il est ainsi possible de citer la création des visites de mi-carrière et de fin d'exposition dans le cas d'un suivi particulier, l'instauration d'un rendez-vous entre l'employeur et le salarié en arrêt de travail afin d'informer celui-ci des dispositifs mobilisables en vue de son maintien en emploi. Les visites de pré-reprise et de reprise font également l'objet d'aménagements pour renforcer leur efficacité dans ce nouveau dispositif.

Enfin, avec consentement du salarié, l'accès au dossier médical partagé (DMP) sera ouvert au médecin du travail, qui pourra l'alimenter. Un volet relatif à la santé au travail complétera également le DMP et sera accessible aux médecins et professionnels de santé du salarié.

Le recours à la télémédecine est expressément autorisé, l'appréciation de son utilisation restant entre les mains du praticien. Le statut d'infirmier en santé au travail est consacré au niveau de la loi, le médecin obtenant de nouvelles possibilités en matière de délégation.

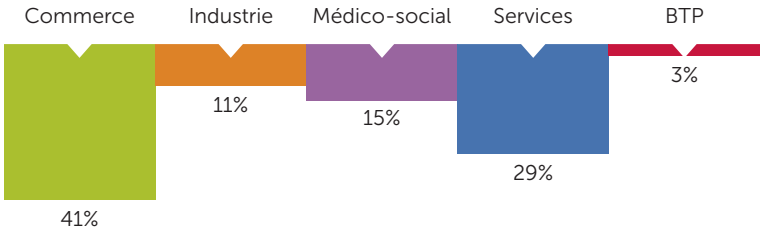
Les principales mesures de la loi s'appliquent au 31 mars 2022. Des échéances différentes ont été fixées pour un certains nombre de dispositions et ce, jusqu'en 2024.



Consultez notre synthèse sur l'évolution du système

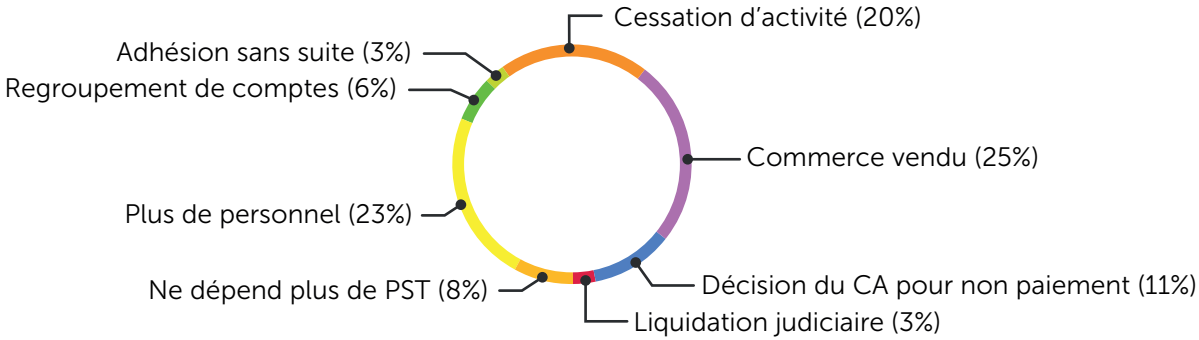
6122 ENTREPRISES ADHÉRENTES
91 829 SALARIÉS SUIVIS



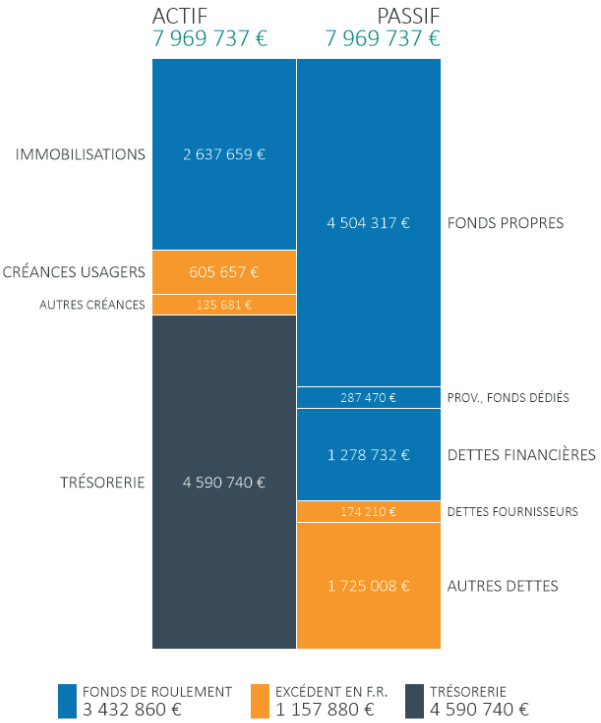


545 ADHÉSIONS

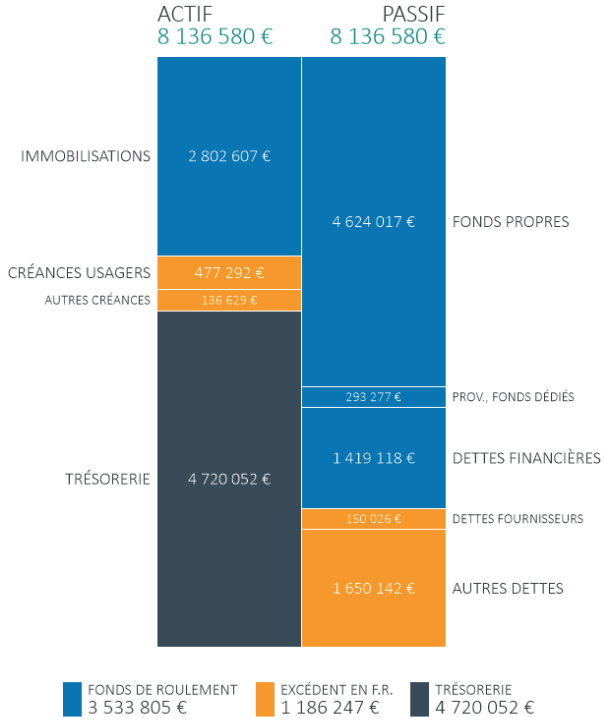
487 RADIATIONS



BILAN AU 31/12/2021



BILAN AU 31/12/2020



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2021	2020
Produits d'exploitation	8 364 540 €	7 775 596 €
Marge globale	8 257 938 €	7 670 609 €
Charges de fonctionnement	1 256 048 €	1 058 686 €
Impôts et taxes	288 016 €	286 529 €
Charges de personnel	6 654 577 €	6 136 042 €
Dotations aux amortissements	212 916 €	228 307 €
Dotations aux provisions	9 422 €	73 703 €
Résultat d'exploitation	-112 327 €	-71 231 €
Résultat financier	-21 792 €	-149 387 €
Résultat courant	-134 120 €	-220 617 €
Résultat exceptionnel	12 500 €	12 €
Résultat de l'exercice	-119 700 €	-218 805 €

2022, QUELS FILS CONDUCTEURS MAJEURS ?



PRST PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL NORMANDIE 2021 - 2025

PROJET DE SERVICE 2020 2024

TRANSPOSITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA RÉFORME

De manière évidente, l'année 2022 verra les premières applications concrètes de la loi du 2 août 2021.
A l'heure de la publication de ce rapport, les étapes telles que la mise à jour des statuts et du règlement intérieur, ou encore la redésignation de l'ensemble des membres des instances ont été réalisées.
Les équipes travaillent désormais pour intégrer dans leurs missions quotidiennes les nouvelles dispositions relatives au suivi individuel des salariés, au maintien en emploi ou à l'accompagnement de nouveaux publics (dirigeants, travailleurs indépendants...).

CONTRIBUTIONS AU PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL #4

Le plan régional santé travail (PRST), dont les orientations sont formulées par le Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) et notamment par les organisations d'employeurs et de salariés qui en font partie, décline le plan national santé au travail 2021-2025 et l'adapte aux spécificités régionales.
Après plusieurs mois de travail de co-construction, le quatrième plan normand sera lancé : 12 thématiques feront l'objet d'actions coordonnées et concrètes, auxquelles nos équipes contribueront au sein des groupes de travail.

REPRISE EFFECTIVE DE LA DÉCLINAISON DU PROJET DE SERVICE

Lancé en fin d'année 2019, le déploiement du projet pluriannuel de service a connu une modification de l'ordre de priorisation de ses actions, notamment en raison de la pandémie.
Certains axes ont ainsi été déployés de manière plus rapide que prévu, comme par exemple celui ayant trait aux nouvelles organisations de travail en lien avec les évolutions organisationnelles (télétravail).
Les axes liés à la santé du dirigeant, au maintien en emploi ou à l'hygiène de vie ne sont pas sans échos à la nouvelle réglementation et feront l'objet d'adaptations.

VERS LE DÉPLOIEMENT DE UEGAR, PLATEFORME CONNECTÉE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Proposée en full-Saas et certifiée HDS, la plateforme uEgar se veut être un concentré d'innovations, de fonctionnalités et de services pour les professionnels de santé au travail, les entreprises adhérentes et leurs salariés. C'est la solution retenue par PST qui sera implémentée en fin d'année 2022 pour remplacer son actuel logiciel métier.

UN OUTIL ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DU MÉTIER ET DES BESOINS D'EXPLOITATION DES DONNÉES

uEgar rassemble et partage de manière sécurisée toutes les informations entre salarié, employeur et SPSTI et accroît la performance de la prévention des risques professionnels au quotidien dans les entreprises.
Il agrège ainsi puis restitue les données de manière anonyme, synthétique et appropriable par les parties prenantes.

DES FONCTIONNALITÉS INNOVANTES POUR LES ENTREPRISES COMME POUR LES SALARIÉS

Avec uEgar, toutes les entreprises accèdent en ligne gratuitement à leur espace connecté, bénéficient des innovations en matière de prévention pour piloter leurs démarches et satisfaire leurs obligations réglementaires. Ce logiciel représente un véritable outil mis à leur disposition pour accroître la performance de la prévention des risques professionnels au quotidien.

Côté salariés, my uEgar instaure une relation directe et permanente entre chaque salarié et l'équipe pluridisciplinaire du Service. Le salarié devient acteur de sa santé au travail. Il interagit directement avec les professionnels de la prévention et de la santé au travail pour poser une question, solliciter un rendez-vous, demander une visite en téléconsultation, participer à sa prévention avec un compte personnel confidentiel et sécurisé.



LANCEMENT D'UN PROJET STRATÉGIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'initiative du Président, une réflexion stratégique a été lancée avec des membres du Conseil d'Administration et de la Direction, en vue de co-construire les axes de travail, de progrès, de transformation, en capitalisant sur l'existant, afin d'ancrer toujours plus PST au cœur de ses missions, de son écosystème, en toute proximité de ses bénéficiaires et dans un contexte en pleine mutation.

ANNEXES

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (ART. L356)

Néant.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. L 340)

Néant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI (ART. L340)

Néant.

PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (ART. L356) SUPÉRIEURE À 10%, 20%, 33% ET 50%

Néant

PARTICIPATION RÉCIPROQUE (ART. D 251)

Néant.

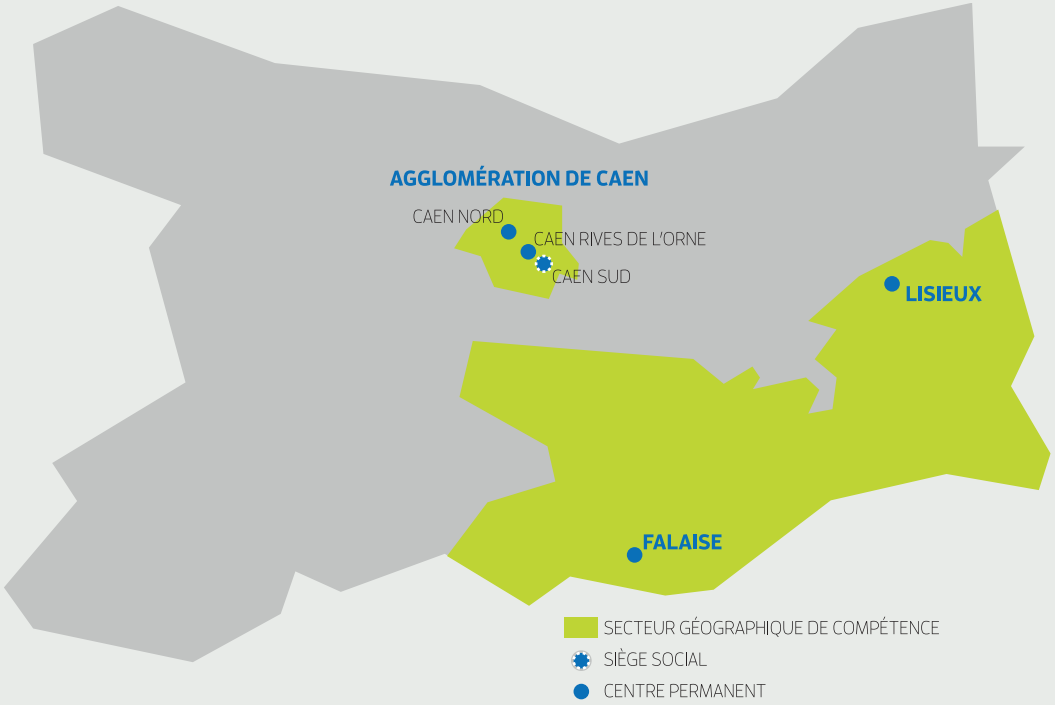
OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (ART. D 174 4)

Néant.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES (CGI ART. 233 QUATER ET 223 QUINQUIES)

Néant.

NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE
SUR LE TERRITOIRE DU CALVADOS



CAEN SUD | SIÈGE SOCIAL
10 avenue du 43e RA
14000 CAEN

CAEN NORD
37 rue des Compagnons
14020 CAEN

CAEN RIVES DE L'ORNE
19 avenue Mendès France
14000 CAEN

LISIEUX
20 rue Rose Harel
14100 LISIEUX

FALAISE
2 rue de la résistance
14700 FALAISE

Un seul numéro pour tous les centres : 02 31 72 75 00.
Retrouvez-nous également sur www.pstl4.fr

CHIFFRES CLÉS 2021

6 100
adhérents

92 000
salariés suivis

4 300
actions en milieu de travail

40 000
actes individuels de santé



106
collaborateurs

6
équipes pluridisciplinaires

5
centres fixes sur le Calvados

Réalisation PST | Septembre 2022 | Illustrations Pixabay - Freepik - Flaticon | Photographies PST